



ORGANE SUBSIDIAIRE DE MISE EN ŒUVRE

**RAPPORT DE LA VINGT ET UNIÈME SESSION DE L'ORGANE SUBSIDIAIRE
DE MISE EN ŒUVRE, TENUE À BONN, DU 6 AU 14 DÉCEMBRE 2004**

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. OUVERTURE DE LA SESSION (Point 1 de l'ordre du jour)	1 – 2	4
II. QUESTIONS D'ORGANISATION (Point 2 de l'ordre du jour)	3 – 7	4
A. Adoption de l'ordre du jour	3 – 4	4
B. Organisation des travaux de la session	5	5
C. Élection des membres du Bureau autres que le Président	6 – 7	6
III. COMMUNICATIONS NATIONALES DES PARTIES VISÉES À L'ANNEXE I DE LA CONVENTION (Point 3 de l'ordre du jour)	8 – 17	6
A. Résumé des examens approfondis		6
B. Rapport de l'atelier sur l'établissement des quatrièmes communications nationales		6
C. Rapport de situation sur l'examen des troisièmes communications nationales	8 – 17	6
IV. COMMUNICATIONS NATIONALES DES PARTIES NON VISÉES À L'ANNEXE I DE LA CONVENTION (Point 4 de l'ordre du jour)	18 – 40	8
A. Soumission des deuxièmes et, le cas échéant, des troisièmes communications nationales	18 – 20	8

TABLE DES MATIÈRES (*suite*)

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
B. Travaux du Groupe consultatif d'experts des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention...	21 – 32	9
C. Fourniture d'un appui financier et technique.....	33 – 36	11
D. Compilation – synthèse des communications nationales initiales.....	37 – 40	11
V. MÉCANISME FINANCIER DE LA CONVENTION (Point 5 de l'ordre du jour)	41 – 56	12
A. Fonds spécial pour les changements climatiques	41 – 43	12
B. Rapport du Fonds pour l'environnement mondial à la Conférence des Parties.....	44 – 47	13
C. Questions relatives à l'application de la décision 5/CP.8.....	48 – 54	13
D. Directives supplémentaires à l'intention du Fonds pour l'environnement mondial.....	55 – 56	15
VI. ARTICLE 6 DE LA CONVENTION (Point 6 de l'ordre du jour)	57 – 71	15
VII. RENFORCEMENT DES CAPACITÉS (Point 7 de l'ordre du jour)	72 – 77	17
VIII. APPLICATION DES PARAGRAPHES 8 ET 9 DE L'ARTICLE 4 DE LA CONVENTION (Point 8 de l'ordre du jour)	78 – 88	18
A. Progrès accomplis dans l'exécution des activités prévues par la décision 5/CP.7.....	78 – 81	18
B. Questions concernant les pays les moins avancés.....	82 – 88	19
IX. QUESTIONS ADMINISTRATIVES ET FINANCIÈRES (Point 9 de l'ordre du jour)	89 – 94	20
A. États financiers vérifiés de l'exercice biennal 2002-2003.....		20
B. Exécution du budget de l'exercice biennal 2004-2005	89 – 94	20
X. EXAMEN CONTINU DES FONCTIONS ET DES ACTIVITÉS DU SECRÉTARIAT (Point 10 de l'ordre du jour)	95 – 106	21

TABLE DES MATIÈRES (*suite*)

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
XI. QUESTIONS DIVERSES (Point 11 de l'ordre du jour)	107 – 111	22
A. Volume des émissions de la Croatie correspondant à l'année de référence.....	107 – 110	22
B. Autres questions.....	111	23
XII. RAPPORT DE LA SESSION (Point 12 de l'ordre du jour)	112	23
XIII. CLÔTURE DE LA SESSION	113	23

Annexe

Documents dont l'Organe subsidiaire de mise en œuvre était saisi à sa vingt et unième session	24
--	----

I. OUVERTURE DE LA SESSION

(Point 1 de l'ordre du jour)

1. La vingt et unième session de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI) s'est tenue au centre de conférences La Rural, Buenos Aires (Argentine), du 6 au 14 décembre 2004.
2. La Présidente du SBI, M^{me} Daniela Stoycheva (Bulgarie), a ouvert la session et a souhaité la bienvenue aux représentants de toutes les Parties et aux observateurs. Elle a salué le Vice-Président du SBI, M. Fadhel Akbar Lari (Koweït) et son Rapporteur, M. Emilio Sempris (Panama).

II. QUESTIONS D'ORGANISATION

(Point 2 de l'ordre du jour)

A. Adoption de l'ordre du jour

(Point 2 a) de l'ordre du jour)

3. À sa 1^{re} séance, le 6 décembre, le SBI a examiné une note du Secrétaire exécutif, contenant l'ordre du jour provisoire annoté (FCCC/SBI/2004/11). Une déclaration a été faite par le représentant d'une Partie.
4. À la même séance, le SBI a adopté l'ordre du jour suivant:
 1. Ouverture de la session.
 2. Questions d'organisation:
 - a) Adoption de l'ordre du jour;
 - b) Organisation des travaux de la session;
 - c) Élection des membres du Bureau autres que le Président.
 3. Communications nationales des Parties visées à l'annexe I de la Convention:
 - a) Résumé des examens approfondis;
 - b) Rapport de l'atelier sur l'établissement des quatrièmes communications nationales;
 - c) Rapport de situation sur l'examen des troisièmes communications nationales.
 4. Communications nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention:
 - a) Soumission des deuxièmes et, le cas échéant, des troisièmes communications nationales;
 - b) Travaux du Groupe consultatif d'experts des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention;

- c) Fourniture d'un appui financier et technique;
 - d) Compilation-synthèse des communications nationales initiales.
5. Mécanisme financier de la Convention:
- a) Fonds spécial pour les changements climatiques;
 - b) Rapport du Fonds pour l'environnement mondial à la Conférence des Parties;
 - c) Questions relatives à l'application de la décision 5/CP.8;
 - d) Directives supplémentaires à l'intention du Fonds pour l'environnement mondial.
6. Article 6 de la Convention.
7. Renforcement des capacités.
8. Application des paragraphes 8 et 9 de l'article 4 de la Convention:
- a) Progrès accomplis dans l'exécution des activités prévues par la décision 5/CP.7;
 - b) Questions concernant les pays les moins avancés.
9. Questions administratives et financières:
- a) États financiers vérifiés de l'exercice biennal 2002-2003;
 - b) Exécution du budget de l'exercice biennal 2004-2005.
10. Examen continu des fonctions et des activités du secrétariat.
11. Questions diverses:
- a) Volume des émissions de la Croatie correspondant à l'année de référence;
 - b) Autres questions.
12. Rapport de la session.

B. Organisation des travaux de la session
(Point 2 b) de l'ordre du jour)

5. Le SBI a examiné cette question à sa 1^{re} séance, le 6 décembre, au cours de laquelle la Présidente a attiré l'attention des participants sur le projet de programme de travail affiché sur le site Web de la Convention.

C. Élection des membres du Bureau autres que le Président
(Point 2 c) de l'ordre du jour)

6. Le SBI a examiné cette question à ses 1^{re} et 4^e séances, tenues respectivement les 6 et 14 décembre. À la 1^{re} séance, la Présidente a rappelé l'article 27 du projet de règlement intérieur actuellement appliqué, en vertu duquel le SBI était appelé à élire son vice-président et son rapporteur. L'élection au poste de vice-président avait eu lieu pour la dernière fois à la dix-neuvième session et celle au poste de rapporteur à la vingtième. En application de l'article 25 du projet de règlement intérieur actuellement appliqué, M. Emilio Sempris avait remplacé le Rapporteur en cours de mandat, mandat qui venait à expiration à la fin de la session en cours. La Présidente a annoncé le démarrage du processus de consultation en vue de la désignation de candidats et a précisé qu'elle tiendrait les délégations informées de tout progrès accompli à cet égard. Au cours de ces consultations, les Parties étaient invitées à garder présente à l'esprit la décision 36/CP.7 et à envisager activement de proposer la candidature de femmes aux postes à pourvoir par élection au SBI.

7. À la 4^e séance, la Présidente a fait savoir que les groupes régionaux étaient parvenus à un accord et a donné les noms des candidats retenus. Le SBI a élu M. Heorhiy Veremiychyk (Ukraine) Vice-Président et M. Emilio Sempris (Panama) Rapporteur. La Présidente a rappelé que chacun accomplirait un mandat d'un an, renouvelable une fois. Elle a précisé que le Vice-Président et le Rapporteur exerceraient leur mandat aux vingt-deuxième et vingt-troisième sessions et jusqu'à ce que leur successeur soit élu. Elle a remercié le Bureau en place pour son travail.

III. COMMUNICATIONS NATIONALES DES PARTIES VISÉES
À L'ANNEXE I DE LA CONVENTION
(Point 3 de l'ordre du jour)

A. Résumé des examens approfondis
(Point 3 a) de l'ordre du jour)

B. Rapport de l'atelier sur l'établissement des quatrièmes
communications nationales
(Point 3 b) de l'ordre du jour)

C. Rapport de situation sur l'examen des troisièmes
communications nationales
(Point 3 c) de l'ordre du jour)

1. Délibérations

8. Le SBI a examiné ces questions à ses 3^e et 4^e séances, tenues respectivement les 7 et 14 décembre. Il était saisi des documents FCCC/CP/2004/5, FCCC/CP/2004/INF.2, FCCC/SBI/2004/INF.9 et FCCC/SBI/2004/INF.14. Des déclarations ont été faites par les

représentants de huit Parties, dont un a parlé au nom de la Communauté européenne et de ses États membres¹.

9. À sa 4^e séance, le SBI a examiné et adopté le projet de conclusions² proposé par la Présidente.

2. Conclusions

10. Le SBI a accueilli avec intérêt le résumé des examens approfondis des communications nationales des Parties visées à l'annexe I de la Convention (Parties visées à l'annexe I) (FCCC/CP/2004/INF.2) ainsi que le résumé analytique des données présentées dans les inventaires nationaux de gaz à effet de serre (GES) des Parties visées à l'annexe I pour la période 1990-2002 (FCCC/CP/2004/5). Il a salué la qualité de ces documents, qui facilitaient l'examen de l'application de la Convention par les Parties visées à l'annexe I et la mise en commun des données d'expérience entre les Parties. Le SBI a noté que ces documents devraient comprendre des renseignements supplémentaires sur les émissions «nettes» de GES.

11. Le SBI a pris note de l'état de la présentation des communications nationales et de leur examen approfondi (FCCC/SBI/2004/INF.9) et a conclu que le troisième cycle des examens approfondis aidait à procéder à une évaluation efficace et transparente de l'application de la Convention par les Parties visées à l'annexe I.

12. Le SBI a relevé que les émissions totales de GES des Parties visées à l'annexe I, telles que récapitulées dans les documents FCCC/CP/2004/5 et FCCC/CP/2004/INF.2, avaient diminué de 6,3 % entre 1990 et 2002 alors même que les émissions de GES de certaines d'entre elles étaient en augmentation depuis 1990 et qu'elles avaient progressé considérablement dans des secteurs tels que celui des transports (accroissement d'environ 20 % entre 1990 et 2002) et, plus particulièrement, des transports aériens internationaux (hausse de plus de 40 % pendant cette même période). Il a remarqué que les émissions totales de GES des Parties visées à l'annexe I prises dans leur ensemble étaient restées relativement stables entre 2000 et 2002.

13. Le SBI a également noté que, selon les dernières projections des émissions de GES, telles que résumées dans le document FCCC/CP/2004/INF.2, les émissions totales de GES des Parties visées à l'annexe I pourraient augmenter d'environ 13 % entre 2000 et 2010 en dépit des mesures d'atténuation qui avaient été adoptées. Il a invité instamment les Parties visées à l'annexe I à prendre des mesures supplémentaires pour renverser cette tendance.

14. Le SBI a pris note du rapport de l'atelier sur l'établissement des quatrièmes communications nationales des Parties visées à l'annexe I, tenu à Dublin (Irlande) les 30 septembre et 1^{er} octobre 2004 (FCCC/SBI/2004/INF.14). Il a exprimé sa gratitude au Gouvernement irlandais pour avoir accueilli cet atelier. Considérant que l'échange de données d'expérience et de bonnes pratiques qu'avait permis cet atelier était utile, le SBI a encouragé les Parties visées à l'annexe I à tenir compte du rapport de cet atelier ainsi que du rapport

¹ La délégation croate s'est associée à cette déclaration.

² Publié sous la cote FCCC/SBI/2004/L.17.

de l'atelier sur les projections des émissions des Parties visées à l'annexe I (FCCC/SBSTA/2004/INF.15) aux fins de l'établissement de leurs communications nationales.

15. Le SBI a insisté sur le fait qu'il importait que les communications nationales attendues pour le 1^{er} janvier 2006 (décision 4/CP.8) soient soumises dans les délais. Il a rappelé que les Parties visées à l'annexe I qui avaient ratifié le Protocole de Kyoto devaient incorporer également dans cette communication des renseignements supplémentaires au titre du paragraphe 2 de l'article 7 de cet instrument. Le SBI a rappelé aussi les décisions 22/CP.7 et 25/CP.8 par lesquelles les Parties visées à l'annexe I qui avaient ratifié le Protocole de Kyoto étaient priées instamment de présenter pour le 1^{er} janvier 2006 un rapport mettant en évidence les progrès qu'elles avaient accomplis dans l'exécution des engagements pris au titre du Protocole.

16. Le SBI a rappelé en outre qu'en vertu du projet de décision -/CMP.1 (*Modalités de comptabilisation des quantités attribuées*) qui figure en annexe à la décision 19/CP.7, les Parties visées à l'annexe I qui avaient pris un engagement inscrit à l'annexe B du Protocole de Kyoto devaient soumettre avant le 1^{er} janvier 2007 ou un an après l'entrée en vigueur du Protocole de Kyoto à leur égard, si cette seconde date était postérieure à la première, un rapport sur le calcul de la quantité qui leur était attribuée conformément aux paragraphes 7 et 8 de l'article 3 et sur leur aptitude à rendre compte de leurs émissions et de la quantité qui leur était attribuée. Il a invité instamment ces Parties à aviser le secrétariat, le 1^{er} avril 2005 au plus tard, de la date à laquelle elles entendaient soumettre leur rapport.

17. Le SBI a relevé que les communications nationales et les rapports mentionnés au paragraphe 16 feraient l'objet d'un examen. Il a prié le secrétariat d'établir une note, qu'il examinerait à sa vingt-troisième session (novembre 2005), sur les solutions qui permettraient de rationaliser ces processus d'examen afin d'éviter les doubles emplois et d'utiliser les ressources disponibles de façon rationnelle.

IV. COMMUNICATIONS NATIONALES DES PARTIES NON VISÉES À L'ANNEXE I DE LA CONVENTION (Point 4 de l'ordre du jour)

A. Soumission des deuxièmes et, le cas échéant, des troisièmes communications nationales (Point 4 a) de l'ordre du jour)

Délibérations

18. Le SBI a examiné cette question à ses 2^e et 4^e séances, tenues respectivement les 7 et 14 décembre. Il était saisi des documents FCCC/SBI/2004/MISC.3 et FCCC/SBI/2004/MISC.7. Des déclarations ont été faites par les représentants de neuf Parties, dont un a parlé au nom du Groupe des 77 et de la Chine, un autre au nom du Groupe composite, et un autre encore au nom de la Communauté européenne et de ses États membres³.

³ La délégation croate s'est associée à cette déclaration.

19. À sa 2^e séance, le SBI est convenu d'examiner cette question dans le cadre d'un groupe de contact coprésidé par M. Soobaraj Nayroo Sok Appadu (Maurice) et M. Anders Turesson (Suède). Au cours des négociations, M. Sok Appadu a été remplacé en tant que coprésident par M^{me} Joyceline Goco (Philippines). À la 4^e séance, M. Turesson a rendu compte des résultats des consultations tenues dans le cadre du groupe de contact.

20. À sa 4^e séance, le SBI est convenu de transmettre le texte d'un projet de décision (FCCC/SBI/2004/L.27) au Président de la dixième session de la Conférence des Parties pour plus ample examen⁴.

**B. Travaux du Groupe consultatif d'experts des communications nationales
des Parties non visées à l'annexe I de la Convention**
(Point 4 b) de l'ordre du jour)

1. Délibérations

21. Le SBI a examiné cette question à ses 2^e et 4^e séances, tenues respectivement les 7 et 14 décembre. Aucun document n'a été établi pour cet examen. Des déclarations ont été faites par les représentants de huit Parties, dont un a parlé au nom de l'Alliance des petits États insulaires (AOSIS).

22. À la 2^e séance, la Présidente a invité le Président du Groupe consultatif d'experts des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention, M. Brian Challenger (Antigua-et-Barbuda), à rendre compte de l'état d'avancement du programme de travail du Groupe consultatif d'experts.

23. À la 4^e séance, la Présidente a salué les nouveaux membres du Groupe consultatif d'experts, à savoir M. Asaduzzaman (Bangladesh), M. Carlos Fuller (Belize), M^{me} Renata Vandeputte (Belgique), M. Mohammad Mundicar (Koweït), M^{me} Lilian Portillo (Paraguay) et M. Jose Villarin (Philippines).

24. À sa 4^e séance, le SBI a examiné le projet de conclusions⁵ proposé par la Présidente et l'a adopté avec des modifications.

2. Conclusions

25. Le SBI a accueilli avec intérêt le rapport présenté oralement par le Président du Groupe consultatif d'experts. Il a pris note de l'état d'avancement du programme de travail de cet organe et des activités proposées pour 2005 ainsi que des résultats de la troisième réunion que le Groupe consultatif d'experts a tenue les 2 et 3 décembre 2004 à Buenos Aires (Argentine).

⁴ Les consultations engagées par le Président n'ont pas permis d'aboutir à un consensus. Conformément à l'article 16 du projet de règlement intérieur actuellement appliqué, cette question sera donc automatiquement inscrite à l'ordre du jour de la vingt-deuxième session du SBI.

⁵ Publié sous la cote FCCC/SBI/2004/L.18.

26. Le SBI a accueilli avec intérêt également le rapport faisant état du succès du premier atelier de formation pratique concernant les inventaires nationaux de GES organisé par le Groupe consultatif d'experts pour la région de l'Amérique latine et des Caraïbes, qui s'est déroulé à Panama (Panama) du 25 au 29 octobre 2004. Il a noté que la participation de 38 experts de 22 pays de la région témoignait du vif intérêt porté à l'établissement des deuxièmes et, le cas échéant, des troisièmes communications nationales. Il a exprimé sa gratitude au Gouvernement panaméen, qui avait accueilli l'atelier de formation et a remercié les Gouvernements de l'Espagne, des États-Unis d'Amérique, de la Finlande et de la Suisse d'avoir contribué à son financement.

27. Le SBI a noté qu'il importait de mettre au point des matériels didactiques pour les ateliers de formation pratique et a remercié le Gouvernement des États-Unis d'Amérique de son appui financier. Il a noté aussi que ce type d'atelier était important pour aider les Parties non visées à l'annexe I de la Convention (Parties non visées à l'annexe I) à établir leurs communications nationales et a encouragé le Groupe consultatif d'experts à continuer d'organiser de tels ateliers, avec le concours du secrétariat, à condition de disposer de ressources supplémentaires suffisantes. Il a noté en outre que le prochain atelier de formation pratique concernant les inventaires nationaux de GES, organisé pour l'Asie, devait se tenir à Shanghai (Chine) du 8 au 12 février 2005.

28. Le SBI s'est félicité des efforts que le Groupe consultatif d'experts continuait de déployer pour collaborer avec d'autres groupes d'experts dans le cadre de la Convention en invitant ceux-ci à contribuer à la mise au point de matériels de formation pratique. Il s'est félicité également de la décision de cet organe d'élaborer un plan de travail conjoint avec le programme d'appui à l'établissement des communications nationales (PAECN) du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et du Fonds pour l'environnement mondial (FEM). Le SBI a encouragé le Groupe consultatif d'experts à poursuivre ses efforts de coordination avec le PAECN et avec d'autres groupes d'experts dans le cadre de la Convention et a prié le secrétariat de lui apporter son soutien.

29. Le SBI a pris note de l'état d'avancement des travaux du Groupe consultatif d'experts visant à améliorer le processus d'établissement des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I, en application du paragraphe 9 c) de son mandat, publié en annexe à la décision 3/CP.8. Il a noté également les efforts déployés par cet organe pour examiner, conformément à la décision susmentionnée, les activités et programmes entrepris, dans le but d'appuyer l'établissement des communications nationales, dont ceux financés par des sources multilatérales et bilatérales.

30. Le SBI a encouragé le Groupe consultatif d'experts à continuer de s'efforcer de hiérarchiser ses activités et l'a prié d'établir un rapport sur l'état d'avancement de son programme de travail qu'il examinerait à sa vingt-troisième session (novembre 2005).

31. Le SBI s'est félicité de l'offre du Gouvernement mozambicain d'accueillir le premier atelier de formation pratique concernant les évaluations de la vulnérabilité et des mesures d'adaptation organisé pour l'Afrique en avril 2005, ainsi que de l'offre du Gouvernement de la République de Corée d'accueillir l'atelier mondial de formation pratique concernant les activités d'atténuation prévu pour septembre 2005.

32. Le SBI a invité instamment les Parties visées à l'annexe II de la Convention et les autres Parties visées à l'annexe I qui étaient en mesure de le faire, à fournir au Groupe consultatif d'experts des ressources financières pour l'élaboration de matériels didactiques et l'organisation d'ateliers de formation pratique.

C. Fourniture d'un appui financier et technique
(Point 4 c) de l'ordre du jour)

1. Délibérations

33. Le SBI a examiné cette question à ses 2^e et 4^e séances, tenues respectivement les 7 et 14 décembre. Il était saisi des documents FCCC/SBI/2004/INF.11 et FCCC/SBI/2004/INF.12.

34. À sa 4^e séance, le SBI a examiné et adopté le projet de conclusions⁶ proposé par la Présidente.

2. Conclusions

35. Le SBI s'est félicité de ce que 120 Parties non visées à l'annexe I aient soumis leur communication nationale initiale et que trois d'entre elles aient soumis également leur deuxième communication nationale. Il a invité instamment celles qui n'avaient pas encore soumis leur communication nationale initiale à le faire dès que possible. Les Parties au nombre des pays les moins avancés étaient libres du choix de la date de leur communication nationale initiale.

36. Le SBI a pris connaissance avec intérêt des renseignements communiqués par le secrétariat du FEM sur l'appui fourni pour l'établissement des communications nationales initiales et des communications suivantes. Il a invité le FEM à continuer de communiquer des renseignements sur l'appui fourni aux fins des projets des Parties non visées à l'annexe I qui n'avaient pas encore soumis leur communication nationale initiale, ainsi que pour l'établissement des communications nationales suivantes, notamment des deuxièmes communications nationales qui avaient été achevées.

D. Compilation – synthèse des communications nationales initiales
(Point 4 d) de l'ordre du jour)

1. Délibérations

37. Le SBI a examiné cette question à ses 2^e et 4^e séances, tenues respectivement les 7 et 14 décembre. Il était saisi des documents FCCC/SBI/2004/INF.13 et FCCC/SBI/2004/INF.16. Des déclarations ont été faites par les représentants de trois Parties.

38. À sa 4^e séance, le SBI a examiné et adopté le projet de conclusions⁷ proposé par la Présidente. Une partie du texte publié sous la cote FCCC/SBI/2004/L.23 a été transmis au

⁶ Publié sous la cote FCCC/SBI/2004/L.19.

⁷ Publié sous la cote FCCC/SBI/2004/L.23.

Président de la dixième session de la Conférence des Parties afin qu'elle soit incorporée dans une décision relative aux directives supplémentaires à l'intention du FEM⁸.

2. Conclusions

39. Le SBI a pris note du document FCCC/SBI/2004/INF.13 contenant la liste des projets présentés par des Parties non visées à l'annexe I conformément au paragraphe 4 de l'article 12 de la Convention. Il a pris note également du document FCCC/SBI/2004/INF.16 traitant des moyens d'exécuter ces projets.

40. Le SBI a invité le FEM, agissant conformément aux politiques, aux priorités de son programme et aux critères d'admissibilité définis par la Conférence des Parties, ainsi que d'autres programmes d'assistance bilatérale et multilatérale, à aider les Parties non visées à l'annexe I qui le demandent à concevoir et à mettre au point des propositions de projets conformément au paragraphe 4 de l'article 12 de la Convention.

V. MÉCANISME FINANCIER DE LA CONVENTION

(Point 5 de l'ordre du jour)

A. Fonds spécial pour les changements climatiques

(Point 5 a) de l'ordre du jour)

Délibérations

41. Le SBI a examiné cette question à ses 2^e et 4^e séances, tenues respectivement les 7 et 14 décembre. Il était saisi du document FCCC/SBI/2004/MISC.6 et Add.1. Des déclarations ont été faites par les représentants de 13 Parties, dont un a parlé au nom de la Communauté européenne et de ses États membres⁹, un autre au nom de l'AOSIS et un autre encore au nom des pays moins avancés.

42. À sa 2^e séance, le SBI est convenu d'examiner cette question ainsi que celles faisant l'objet des alinéas *c* et *d* du point 5 dans le cadre d'un groupe de contact coprésidé par M. Rawlestone Moore (Barbade) et M. Jozef Buys (Belgique). À la 4^e séance, les coprésidents du groupe de contact ont rendu compte des résultats de ces consultations.

⁸ La Conférence des Parties n'a pas pu parvenir à un accord en vue de l'incorporation de cette partie du texte dans la décision relative aux directives supplémentaires à l'intention du FEM (décision 8/CP.10). Conformément à l'article 16 du projet de règlement intérieur actuellement appliqué, cette question sera donc automatiquement inscrite à l'ordre du jour de la vingt-deuxième session du SBI.

⁹ La délégation croate s'est associée à cette déclaration.

43. À sa 4^e séance, le SBI est convenu de transmettre le texte d'un projet de décision (FCCC/SBI/2004/L.25) au Président de la dixième session de la Conférence des Parties pour plus ample examen¹⁰.

**B. Rapport du Fonds pour l'environnement mondial
à la Conférence des Parties
(Point 5 b) de l'ordre du jour**

1. Délibérations

44. Le SBI a examiné cette question à ses 2^e et 4^e séances, tenues respectivement les 7 et 14 décembre. Il était saisi du document FCCC/CP/2004/6. Des déclarations ont été faites par les représentants de 15 Parties, dont un a parlé au nom des pays les moins avancés, un autre au nom de l'AOSIS et un autre encore au nom de la Communauté européenne et de ses États membres.

45. À la 2^e séance, la Présidente a invité le représentant du secrétariat du FEM à faire une déclaration.

46. À sa 4^e séance, le FBI a examiné et adopté le projet de conclusions¹¹ proposé par la Présidente.

2. Conclusions

47. Le SBI a recommandé à la Conférence des Parties d'adopter à sa dixième session le projet de conclusions établi sur le sujet, tel que modifié (FCCC/CP/2004/L.4)¹².

**C. Questions relatives à l'application de la décision 5/CP.8
(Point 5 c) de l'ordre du jour**

1. Délibérations

48. Le SBI a examiné cette question à ses 3^e et 4^e séances, tenues respectivement les 7 et 14 décembre. Il était saisi du document FCCC/SBI/2004/18. Des déclarations ont été faites

¹⁰ Les consultations engagées par le Président n'ont pas permis d'aboutir à un consensus. Conformément à l'article 16 du projet de règlement intérieur actuellement appliqué, cette question sera donc automatiquement inscrite à l'ordre du jour de la vingt-deuxième session du SBI.

¹¹ Le projet de conclusions publié sous la cote FCCC/SBI/2004/L.20 a été adopté avec des modifications. Le texte modifié figure dans le document FCCC/CP/2004/L.4.

¹² Pour le texte adopté par la Conférence des Parties, voir les conclusions qui figurent au chapitre IV a) du document FCCC/CP/2004/10.

par les représentants de trois Parties, dont un a parlé au nom de la Communauté européenne et de ses États membres¹³ (voir plus haut le paragraphe 42).

49. À sa 4^e séance, le SBI a examiné et a adopté le projet de conclusions¹⁴ proposé par la Présidente au sujet du troisième examen du fonctionnement du mécanisme financier.

50. À la même séance, le SBI est convenu de transmettre le texte d'un projet de décision relatif à l'évaluation des moyens financiers nécessaires pour aider les pays en développement à s'acquitter de leurs engagements au titre de la Convention (FCCC/SBI/2004/L.26) au Président de la dixième session de la Conférence des Parties pour plus ample examen. Le texte du projet de décision proposé par le Président de la Conférence des Parties figure dans le document FCCC/CP/2004/L.10¹⁵.

2. Conclusions

51. Le SBI a noté que, en sa qualité d'entité chargée d'assurer le fonctionnement du mécanisme financier, le FEM jouait un rôle important dans la mise en œuvre effective de la Convention. Il a noté également que, conformément au paragraphe 4 de l'article 11 de la Convention, la Conférence des Parties avait adopté à sa quatrième session la décision 3/CP.4, en application de laquelle le troisième examen du fonctionnement du mécanisme financier devrait être mené à bien en 2006.

52. Comme suite à la décision 5/CP.8, le SBI a entamé le troisième examen du fonctionnement du mécanisme financier conformément aux critères énoncés dans les directives qui figurent en annexe à la décision 3/CP.4, telles qu'elles ont pu être modifiées ultérieurement, en vue de prendre les mesures voulues et de rendre compte des résultats à la Conférence des Parties à sa douzième session (novembre 2006).

53. Le SBI a invité les Parties et les organisations intergouvernementales à communiquer au secrétariat, le 15 octobre 2005 au plus tard, des renseignements sur leur expérience du fonctionnement du mécanisme financier, suivant les critères énoncés dans les directives qui figurent en annexe à la décision 3/CP.4.

54. Aux fins de l'examen, le SBI a prié le secrétariat d'établir un rapport de synthèse sur le mécanisme financier qu'il examinerait à sa vingt-quatrième session (mai 2006). Ce rapport devrait être fondé sur les communications reçues, le Troisième bilan global du FEM et d'autres documents du Fonds, notamment ceux du Conseil du FEM qui ont trait à l'évaluation du fonctionnement du mécanisme financier.

¹³ Les délégations croate et roumaine se sont associées à cette déclaration.

¹⁴ Publié sous la cote FCCC/SBI/2004/L.24.

¹⁵ Pour le texte adopté par la Conférence des Parties, voir le document FCCC/CP/2004/10/Add.1, décision 9/CP.10.

**D. Directives supplémentaires à l'intention du Fonds
pour l'environnement mondial**
(Point 5 d) de l'ordre du jour)

Délibérations

55. Le SBI a examiné cette question à ses 3^e et 4^e séances, tenues respectivement les 7 et 14 décembre. Aucun document n'a été établi pour cet examen. Des déclarations ont été faites par les représentants de quatre Parties (voir plus haut le paragraphe 42).

56. À la 4^e séance, la Présidente a informé les Parties qu'il n'avait pas été possible d'établir un projet de décision relatif aux directives supplémentaires à l'intention du FEM pour adoption par la Conférence des Parties. Les négociations engagées sur les divers points de l'ordre du jour au titre desquels des éléments devaient être proposés pour incorporation dans le projet de décision n'ayant pas abouti, le Président de la Conférence des Parties a été prié de mener à bien cette tâche. Le texte du projet de décision proposé par le Président de la Conférence des Parties figure dans le document FCCC/CP/2004/L.17¹⁶.

VI. ARTICLE 6 DE LA CONVENTION
(Point 6 de l'ordre du jour)

1. Délibérations

57. Le SBI a examiné cette question à ses 3^e et 4^e séances, tenues respectivement les 7 et 14 décembre. Il était saisi des documents FCCC/SBI/2004/14, FCCC/SBI/2004/15 et FCCC/SBI/2004/MISC.5 et Add.1. Des déclarations ont été faites par les représentants de 12 Parties, dont un a parlé au nom de la Communauté européenne et de ses États membres¹⁷ et un autre au nom de l'AOSIS.

58. À la 3^e séance, la Présidente a invité le représentant du PNUE à faire une déclaration.

59. À la même séance, le SBI est convenu d'examiner cette question dans le cadre d'un groupe de contact présidé par M. Crispin D'Auvergne (Sainte-Lucie). À la 4^e séance, M. D'Auvergne a rendu compte des résultats de ces consultations.

60. À sa 4^e séance, le SBI a examiné et adopté le projet de conclusions¹⁸ proposé par la Présidente.

2. Conclusions

61. Le SBI a constaté avec satisfaction les progrès accomplis dans l'exécution d'activités inspirées des principes directeurs du programme de travail de New Delhi relatif à l'article 6 de

¹⁶ Pour le texte adopté par la Conférence des Parties, voir le document FCCC/CP/2004/10/Add.1, décision 8/CP.10.

¹⁷ Les délégations bulgare, croate et roumaine se sont associées à cette déclaration.

¹⁸ Publié sous la cote FCCC/SBI/2004/L.16.

la Convention, dont les États parties avaient fait état dans leurs communications nationales et d'autres documents pertinents. Il a pris note des ressources financières nécessaires pour les mener à bien et a demandé instamment au FEM et aux autres organismes multilatéraux et bilatéraux de continuer à mettre à disposition des fonds pour l'exécution d'activités aux fins de l'article 6.

62. Le SBI a réaffirmé que les ateliers régionaux, sous-régionaux et nationaux offraient un cadre des plus utiles pour échanger des données d'expérience et les enseignements à retenir, recenser les diverses possibilités de coopération internationale et régionale et instaurer des partenariats avec tous les secteurs de l'économie.

63. Le SBI s'est félicité de l'offre faite par le Gouvernement uruguayen d'accueillir l'atelier régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes, en mars 2005, et a pris note avec satisfaction des contributions des Gouvernements des États-Unis d'Amérique et de la Suisse. Il a également noté avec satisfaction que le PNUE avait annoncé qu'il contribuerait techniquement et financièrement à l'organisation de cet atelier.

64. Le SBI s'est félicité également de l'offre faite par le Gouvernement japonais d'accueillir l'atelier régional pour l'Asie et le Pacifique en septembre 2005, à l'occasion du quinzième séminaire régional sur les changements climatiques, les deux réunions devant se tenir l'une à la suite de l'autre. Il a remercié le Gouvernement australien pour sa contribution destinée à appuyer la participation à l'atelier régional, ainsi que le PNUE qui avait annoncé qu'il contribuerait techniquement et financièrement à l'organisation de cet atelier.

65. Le SBI a pris acte des besoins particuliers des petits États insulaires en développement et est convenu que l'on pourrait y répondre, sous réserve de disposer des ressources nécessaires, en organisant un atelier avant l'ouverture de la vingt-troisième session du SBI (novembre 2005).

66. Le SBI a invité instamment les Parties et les organisations internationales qui étaient en mesure de le faire à contribuer au financement des ateliers susmentionnés.

67. Le SBI s'est félicité de la coopération désormais bien établie entre le secrétariat et le PNUE visant à promouvoir la mise en œuvre de l'article 6 de la Convention et du programme de travail de New Delhi, et en particulier à faciliter l'exécution d'activités aux fins de l'article 6 dans les pays en développement et les pays en transition parties. Il a prié le secrétariat de collaborer plus avant avec le PNUE et les autres organisations internationales compétentes, et de lui rendre compte des résultats de cette collaboration à ses sessions ultérieures.

68. Ayant examiné les différentes solutions possibles pour la mise en place du centre d'échange d'informations, telles qu'exposées dans le document FCCC/SBI/2004/14, le SBI a appelé au lancement rapide de la première phase de développement et a demandé au secrétariat d'aller de l'avant en tant qu'organisation appelée à accueillir le prototype de centre d'échange d'informations.

69. Le SBI a noté que, conformément au paragraphe 20 de la décision 16/CP.9, le Secrétaire exécutif avait donné aux Parties une indication des incidences administratives et budgétaires de ces conclusions. Il a noté également qu'aucune disposition financière n'avait été prise au titre du budget de base de l'exercice 2004-2005 pour poursuivre la mise en place et assurer la gestion du centre d'échange d'informations aux fins de l'article 6 de la Convention, et que ces conclusions ne pourraient être mises en œuvre que si des fonds supplémentaires étaient mis à disposition.

70. Le SBI a remercié le Gouvernement français pour ses deux contributions supplémentaires, d'un montant total de 70 000 euros, destinées à permettre d'aller de l'avant dans la mise en place du centre d'échange d'informations et a invité instamment les autres Parties qui étaient en mesure de le faire à verser des contributions pour couvrir le coût estimatif de la mise en place du centre et de son fonctionnement, tel qu'indiqué dans le document FCCC/SBI/2004/14.

71. Le SBI a recommandé un projet de décision sur la question (FCCC/SBI/2004/L.16/Add.1) pour adoption par la Conférence des Parties à sa dixième session¹⁹.

VII. RENFORCEMENT DES CAPACITÉS

(Point 7 de l'ordre du jour)

1. Délibérations

72. Le SBI a examiné cette question à ses 3^e et 4^e séances, tenues respectivement les 7 et 14 décembre. Il était saisi des documents FCCC/SBI/2004/16 et FCCC/SBI/2004/MISC.4. Des déclarations ont été faites par les représentants de sept Parties, dont un a parlé au nom de la Communauté européenne et des ses États membres²⁰ et un autre au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

73. À la 3^e séance, la Présidente a invité M. Philip Gwage (Ouganda), qui avait présidé la réunion de présession rassemblant des spécialistes du renforcement des capacités, à rendre compte oralement des travaux de cette réunion, qui s'était tenue à Buenos Aires le 3 décembre.

74. À la même séance, le SBI est convenu d'examiner cette question dans le cadre d'un groupe de contact coprésidé par M^{me} Shirley Moroka (Afrique du Sud) et M. Roger Cornforth (Nouvelle-Zélande). M. Cornforth ayant dû partir avant la fin des négociations, il a été remplacé en tant que coprésident par M. Jukka Uosukainen (Finlande). À la 4^e séance, M^{me} Moroka a rendu compte des résultats des consultations tenues dans le cadre du groupe de contact.

75. À sa 4^e séance, le SBI a examiné et adopté le projet de conclusions²¹ proposé par la Présidente.

¹⁹ Pour le texte adopté par la Conférence des Parties, voir le document FCCC/CP/2004/10/Add.1, décision 7/CP.10.

²⁰ Les délégations croate et roumaine se sont associées à cette déclaration.

²¹ Publié sous la cote FCCC/SBI/2004/L.22.

76. À la même séance, le SBI est convenu de transmettre le texte d'un projet de décision relatif au renforcement des capacités dans les pays en développement (FCCC/SBI/2004/L.22/Add.2) au Président de la dixième session de la Conférence des Parties pour plus ample examen. Le texte du projet de décision proposé par le Président de la Conférence des Parties figure dans le document FCCC/CP/2004/L.11²².

2. Conclusions

77. Le SBI a décidé de recommander un projet de décision relatif au renforcement des capacités dans les pays en transition (FCCC/SBI/2004/L.22/Add.1) pour adoption par la Conférence des Parties à sa dixième session²³.

VIII. APPLICATION DES PARAGRAPHES 8 ET 9 DE L'ARTICLE 4 DE LA CONVENTION (Point 8 de l'ordre du jour)

A. Progrès accomplis dans l'exécution des activités prévues par la décision 5/CP.7 (Point 8 a) de l'ordre du jour)

Délibérations

78. Le SBI a examiné cette question à ses 1^{re} et 4^e séances, tenues respectivement les 6 et 14 décembre. Aucun document n'a été établi pour cet examen. Des déclarations ont été faites par les représentants de 13 Parties, dont un a parlé au nom du Groupe des 77 et de la Chine, un autre au nom de l'AOSIS et un autre encore au nom de la Communauté européenne et des ses États membres²⁴.

79. À la 1^{re} séance, la Présidente a invité le représentant de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement à faire une déclaration.

80. À la même séance, le SBI est convenu d'examiner cette question dans le cadre d'un groupe de contact coprésidé par M. Samuel Adejuwon (Nigéria) et M. Paul Watkinson (France). À la 4^e séance, M. Watkinson a rendu compte des résultats de ces consultations.

81. À sa 4^e séance, le SBI est convenu de transmettre le texte d'un projet de décision (FCCC/SBI/2004/CRP.3) au Président de la dixième session de la Conférence des Parties

²² Pour le texte adopté par la Conférence des Parties, voir le document FCCC/CP/2004/10/Add.1, décision 2/CP.10.

²³ Pour le texte adopté par la Conférence des Parties, voir le document FCCC/CP/2004/10/Add.1, décision 3/CP.10.

²⁴ La délégation croate s'est associée à cette déclaration.

pour plus ample examen. Le texte du projet de décision proposé par le Président de la Conférence des Parties figure dans le document FCCC/CP/2004/L.16 (tel que modifié)²⁵.

B. Questions concernant les pays les moins avancés
(Point 8 b) de l'ordre du jour)

Délibérations

82. Le SBI a examiné cette question à ses 1^{re} et 4^e séances, tenues respectivement les 6 et 14 décembre. Il était saisi du document FCCC/SBI/2004/17. Des déclarations ont été faites par les représentants de neuf Parties, dont un a parlé au nom des pays les moins avancés, un autre au nom de la Communauté européenne et de ses États membres et un autre encore au nom de l'AOSIS.
83. À la 1^{re} séance, la Présidente a invité le Président du Groupe d'experts des pays les moins avancés, M. La'avasa Malua (Samoa), à rendre compte de l'état d'avancement du programme de travail du Groupe d'experts.
84. À la même séance, le SBI est convenu d'examiner cette question dans le cadre d'un groupe de contact coprésidé par M. Bubu Jallow (Gambie) et M. Ricardo Moita (Portugal). À la 4^e séance, M. Jallow a rendu compte des résultats de ces consultations.
85. À sa 4^e séance, le SBI a examiné le projet de conclusions²⁶ proposé par la Présidente.
86. À la même séance, le SBI est convenu de transmettre le texte d'un projet de décision relatif aux travaux du Groupe d'experts des pays les moins avancés (FCCC/SBI/2004/L.28/Add.1) au Président de la dixième session de la Conférence des Parties pour plus ample examen. Le texte du projet de décision proposé par le Président de la Conférence des Parties figure dans le document FCCC/CP/2004/L.13²⁷.
87. À la même séance, le SBI est convenu de transmettre le texte d'un projet de décision relatif aux directives supplémentaires pour le fonctionnement du Fonds pour les pays les moins avancés (FCCC/SBI/2004/L.28/Add.2) au Président de la dixième session de la Conférence des Parties pour plus ample examen. Le texte du projet de décision proposé par le Président de la Conférence des Parties figure dans le document FCCC/CP/2004/L.15²⁸.

²⁵ Pour le texte adopté par la Conférence des Parties, voir le document FCCC/CP/2004/10/Add.1, décision 1/CP.10.

²⁶ FCCC/SBI/2004/L.28.

²⁷ Pour le texte adopté par la Conférence des Parties, voir le document FCCC/CP/2004/10/Add.1, décision 4/CP.10.

²⁸ La Conférence des Parties a examiné une version modifiée du texte (FCCC/CP/2004/L.15), mais n'a pu parvenir à un accord. Conformément à l'article 16 du projet de règlement intérieur actuellement appliqué, cette question sera donc automatiquement inscrite à l'ordre du jour de la vingt-deuxième session du SBI.

88. À la même séance, le SBI est convenu de transmettre le texte d'un projet de conclusions concernant l'état de l'application du paragraphe 9 de l'article 4 de la Convention (FCCC/SBI/2004/L.28/Add.3) au Président de la dixième session de la Conférence des Parties pour plus ample examen. Le texte du projet de conclusions proposé par le Président de la Conférence des Parties figure dans le document FCCC/CP/2004/L.14²⁹.

IX. QUESTIONS ADMINISTRATIVES ET FINANCIÈRES

(Point 9 de l'ordre du jour)

A. États financiers vérifiés de l'exercice biennal 2002-2003

(Point 9 a) de l'ordre du jour)

B. Exécution du budget de l'exercice biennal 2004-2005

(Point 9 b) de l'ordre du jour)

1. Délibérations

89. Le SBI a examiné ces questions à ses 3^e et 4^e séances, tenues respectivement les 7 et 14 décembre. Il était saisi des documents FCCC/SBI/2004/12 et Add.1 et 2, FCCC/SBI/2004/13 et FCCC/SBI/2004/INF.15. Des déclarations ont été faites par les représentants de deux Parties.

90. À sa 3^e séance, le SBI est convenu d'examiner ces questions dans le cadre de consultations informelles organisées par M. Harald Dovland (Norvège). À la 4^e séance, M. Dovland a rendu compte des résultats de ces consultations.

91. À sa 4^e séance, le SBI a examiné et adopté le projet de conclusions³⁰ proposé par la Présidente.

2. Conclusions

92. Le SBI a pris note des états financiers vérifiés de l'exercice biennal 2002-2003 et du rapport du Comité des commissaires aux comptes de l'ONU ainsi que des observations formulées par le secrétariat au sujet des recommandations du Comité et de l'état de l'application de ces recommandations par le secrétariat (FCCC/SBI/2004/12 et Add.1 et 2).

93. Le SBI a pris note également des informations contenues dans les documents FCCC/SBI/2004/13 et FCCC/SBI/2004/INF.15 concernant respectivement les recettes et l'exécution du budget au 30 juin 2004 et l'état des contributions au 15 novembre 2004. Il a pris note en outre des précisions supplémentaires qui avaient été données par le secrétariat au sujet des incidences des fluctuations des taux de change sur le budget-programme de 2004-2005.

²⁹ Pour le texte adopté par la Conférence des Parties, voir les conclusions qui figurent au chapitre IV f) du document FCCC/CP/2004/10.

³⁰ Publié sous la cote FCCC/SBI/2004/L.15.

94. Le SBI est convenu de recommander un projet de décision d'ensemble sur les questions administratives et financières (FCCC/SBI/2004/L.15/Add.1)³¹ pour adoption par la Conférence des Parties à sa dixième session.

**X. EXAMEN CONTINU DES FONCTIONS ET DES ACTIVITÉS
DU SECRÉTARIAT**
(Point 10 de l'ordre du jour)

1. Délibérations

95. Le SBI a examiné cette question à ses 3^e et 4^e séances, tenues respectivement les 7 et 14 décembre. Il était saisi des documents FCCC/SBI/2004/13 et FCCC/SBI/2004/INF.10. Des déclarations ont été faites par les représentants de trois Parties, dont un a parlé au nom du Groupe des 77 et de la Chine, et un autre au nom de la Communauté européenne et de ses États membres³².

96. À sa 3^e séance, le SBI est convenu d'examiner cette question dans le cadre de consultations informelles organisées par M. Harald Dovland (Norvège). À la 4^e séance, M. Dovland a rendu compte des résultats de ces consultations.

97. À sa 4^e séance, le SBI a examiné et adopté le projet de conclusions³³ proposé par la Présidente.

2. Conclusions

98. Le SBI a pris note des documents FCCC/SBI/2004/13 et FCCC/SBI/2004/INF.10 ainsi que des vues exprimées par les Parties sur ce point.

99. Le SBI a remercié le secrétariat d'organiser des ateliers, notant qu'il fallait beaucoup de temps et d'efforts pour que ceux-ci soient bien préparés et aboutissent à des recommandations utiles. Il a fait observer que l'organisation d'ateliers était difficile faute d'un financement suffisant et prévisible.

100. Le SBI a fait observer également que ce problème de financement était la cause principale des retards dans l'organisation d'ateliers. Il a invité instamment les Parties à faire en sorte que des fonds suffisants soient mis à disposition en temps voulu pour le financement d'ateliers et à verser à cet effet des contributions non réservées au Fonds d'affectation spéciale pour les activités supplémentaires, dans la mesure du possible. Le SBI a prié le secrétariat de reporter un atelier plutôt que de laisser trop peu de temps pour les préparatifs et les invitations lorsque son financement n'était pas assuré.

³¹ Pour le texte adopté par la Conférence des Parties, voir le document FCCC/CP/2004/10/Add.1, décision 11/CP.10.

³² La délégation croate s'est associée à cette déclaration.

³³ Publié sous la cote FCCC/SBI/2004/L.14.

101. Le SBI a noté qu'il fallait faire en sorte que la participation des Parties aux ateliers soit équilibrée. À ce propos, il a prié le secrétariat de diffuser des renseignements au sujet des prochains ateliers sur le site Web de la Convention. Le SBI a encouragé les Parties à faire savoir en temps voulu au secrétariat qu'elles souhaitent participer à tel ou tel atelier. Il a également demandé aux présidents des organes subsidiaires de veiller, avec le concours du secrétariat, à ce que les Parties visées et les Parties non visées à l'annexe I soient équitablement représentées à chaque atelier et à ce que différents points de vue y soient défendus.

102. Le SBI a prié le secrétariat de faire en sorte, une fois l'atelier confirmé, de lancer les invitations et de faire parvenir la documentation aux participants en temps voulu.

103. Le SBI s'est déclaré favorable à la politique du secrétariat consistant à accepter, après consultation des présidents des organes subsidiaires, les invitations des Parties désireuses d'accueillir des ateliers, tout en reconnaissant que cela avait parfois conduit à une augmentation des coûts et à une plus grande complexité pour l'organisation des déplacements et la délivrance des visas. Il a instamment prié le secrétariat de faire preuve de prudence dans la poursuite de cette politique.

104. Le SBI a également pris note des renseignements sur la politique et les méthodes du secrétariat concernant les ressources humaines et le choix des membres du personnel. Il a prié la Secrétaire exécutive de redoubler d'efforts pour nommer aux postes de responsabilité ou de direction des fonctionnaires recrutés sur une base géographique plus large conformément aux dispositions de l'Article 101.3 de la Charte des Nations Unies et aux règles, principes directeurs et pratiques de l'ONU et du secrétariat.

105. Le SBI a décidé de continuer d'examiner chaque année les questions qui relèvent de ce point.

106. Le SBI a en outre prié le secrétariat de prendre note du souhait de voir ses représentants veiller dans leurs déclarations publiques à exprimer les vues partagées par toutes les Parties et ne pas donner l'impression de prendre position sur les sujets controversés.

XI. QUESTIONS DIVERSES

(Point 11 de l'ordre du jour)

A. Volume des émissions de la Croatie correspondant à l'année de référence

(Point 11 a) de l'ordre du jour)

1. Délibérations

107. Le SBI a examiné cette question à ses 1^{re} et 4^e séances, tenues respectivement les 6 et 14 décembre. Aucun document n'a été établi pour la session. Des déclarations ont été faites par les représentants de huit Parties, dont un a parlé au nom de la Communauté européenne et de ses États membres.

108. À sa 1^{re} séance, le SBI est convenu d'examiner cette question dans le cadre de consultations informelles organisées par M. Jim Penman (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord). À la 4^e séance, M. Penman a rendu compte des résultats de ces consultations.

109. À sa 4^e séance, le SBI a examiné et adopté le projet de conclusions proposé par la Présidente, tel que révisé³⁴.

2. Conclusions

110. Le SBI n'a pas achevé l'examen de cette question. Il est convenu d'en poursuivre l'examen à sa session suivante.

B. Autres questions (Point 11 b) de l'ordre du jour)

111. Aucune autre question n'a été soulevée ni examinée.

XII. RAPPORT DE LA SESSION (Point 12 de l'ordre du jour)

112. À sa 4^e séance, le 14 décembre, le SBI a examiné le projet de rapport de sa vingt et unième session (FCCC/SBI/2004/L.13). À la même séance, sur proposition de la Présidente, le SBI a autorisé le Rapporteur à achever l'établissement du rapport de la session, sous la direction de la Présidente et avec le concours du secrétariat. La Secrétaire exécutive a apporté des précisions sur les incidences financières des conclusions adoptées et des projets de décision soumis à la Conférence des Parties. Des déclarations ont été faites par les représentants de quatre Parties, dont un a parlé au nom du Groupe des 77 et de la Chine et un autre au nom de la Communauté européenne et de ses États membres.

XIII. CLÔTURE DE LA SESSION

113. À la 4^e séance, le 14 décembre, la Présidente a remercié les membres du Bureau sortant, ainsi que les délégations et les observateurs de tous les efforts qu'ils avaient déployés au cours des deux années écoulées afin d'atteindre les buts du SBI, ajoutant qu'elle avait eu plaisir à travailler avec eux tout au long de son mandat. Elle a remercié également le secrétariat pour le professionnalisme de son appui et a souhaité tout le succès possible au SBI et à son nouveau Bureau. Des déclarations ont été faites par les représentants de quatre Parties, dont un a parlé au nom des pays les moins avancés, un autre au nom de la Communauté européenne et de ses États membres et un autre encore au nom du Groupe des 77 et de la Chine. Ceux-ci ont exprimé leur gratitude à la Présidente sortante du SBI pour le travail qu'elle avait accompli. La Secrétaire exécutive et le Coordonnateur du SBI ont, à leur tour, remercié la Présidente de son dévouement et de l'ardeur avec laquelle elle s'était acquittée de sa tâche.

³⁴ Le texte révisé adopté par le SBI est publié sous la cote FCCC/SBI/2004/L.21/Rev.1.

Annexe

**Documents dont l'Organe subsidiaire de mise en œuvre était saisi
à sa vingt et unième session**

Documents établis pour la session

FCCC/SBI/2004/11	Ordre du jour provisoire annoté. Note du Secrétaire exécutif
FCCC/SBI/2004/12	Rapport du Comité des commissaires aux comptes de l'ONU. Note du Secrétaire exécutif
FCCC/SBI/2004/12/Add.1	Rapport du Comité des commissaires aux comptes de l'ONU. Note du Secrétaire exécutif. Additif. Observations du secrétariat
FCCC/SBI/2004/12/Add.2	Rapport du Comité des commissaires aux comptes de l'ONU. Note du Secrétaire exécutif. Additif. États financiers vérifiés de l'exercice biennal 2002-2003
FCCC/SBI/2004/13	Recettes et exécution du budget au 30 juin 2004. Note du Secrétaire exécutif
FCCC/SBI/2004/14	Mise au point d'un centre d'échange d'informations aux fins de l'article 6: les différentes solutions possibles. Note du secrétariat
FCCC/SBI/2004/15	Rapport sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre de l'article 6 de la Convention. Note du secrétariat
FCCC/SBI/2004/16	Efficacité de la mise en œuvre du cadre pour le renforcement des capacités dans les pays en transition. Note du secrétariat
FCCC/SBI/2004/17	Rapport intérimaire du Groupe d'experts des pays les moins avancés. Note du secrétariat
FCCC/SBI/2004/18	Rapport sur l'évaluation des moyens financiers nécessaires pour aider les pays en développement à s'acquitter de leurs engagements au titre de la Convention, établi comme suite au mémorandum d'accord entre la Conférence des Parties et le Conseil du Fonds pour l'environnement mondial. Note du secrétariat
FCCC/SBI/2004/INF.9	Status report on the review of third national communications. Note by the secretariat
FCCC/SBI/2004/INF.10	Information on arrangements for UNFCCC workshops. Note by the secretariat
FCCC/SBI/2004/INF.11	Information on activities by the Global Environment Facility. Note by the secretariat
FCCC/SBI/2004/INF.12	Status of the preparation of national communications from Parties not included in Annex I to the Convention. Note by the secretariat

FCCC/SBI/2004/INF.13	List of projects submitted by Parties not included in Annex I to the Convention in accordance with Article 12, paragraph 4, of the Convention. Note by the secretariat
FCCC/SBI/2004/INF.14	Report on the workshop on the preparation of fourth national communications from Parties included in Annex I to the Convention. Note by the secretariat
FCCC/SBI/2004/INF.15	Status of contributions as at 15 November 2004. Note by the secretariat
FCCC/SBI/2004/INF.16	Possible means to implement projects pursuant to Article 12, paragraph 4, of the Convention. Note by the secretariat
FCCC/SBI/2004/MISC.3	Submissions from Parties on agenda item 4 (a)
FCCC/SBI/2004/MISC.4	Additional information on the effectiveness of capacity-building activities in countries with economies in transition. Submissions from Parties
FCCC/SBI/2004/MISC.5 et Add.1	Compilation of information on progress achieved in implementing Article 6 of the Convention. Submissions from Parties
FCCC/SBI/2004/MISC.6 et Add.1	Views on activities, programmes and measures in the areas listed in paragraph 2 (c) and (d) of decision 7/CP.7. Submissions from Parties
FCCC/SBI/2004/MISC.7	Submission of second and, where appropriate, third national communications by Parties not included in Annex I to the Convention. Submissions from Parties
FCCC/SBI/2004/L.13	Projet de rapport de la vingt et unième session de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre
FCCC/SBI/2004/L.14	Examen continu des fonctions et des activités du secrétariat. Projet de conclusions proposé par la Présidente
FCCC/SBI/2004/L.15	Questions administratives et financières. Projet de conclusions proposé par la Présidente
FCCC/SBI/2004/L.15/Add.1	Questions administratives et financières. Projet de conclusions proposé par la Présidente. Additif. Recommandation de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre
FCCC/SBI/2004/L.16	Progrès accomplis dans la mise en œuvre de l'article 6 de la Convention. Projet de conclusions proposé par la Présidente
FCCC/SBI/2004/L.16/Add.1	Progrès accomplis dans la mise en œuvre de l'article 6 de la Convention. Projet de conclusions proposé par la Présidente. Additif. Recommandation de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre
FCCC/SBI/2004/L.17	Communications nationales des Parties visées à l'annexe I de la Convention. Projet de conclusions proposé par la Présidente

- FCCC/SBI/2004/L.18 État d'avancement des travaux du Groupe consultatif d'experts des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention. Projet de conclusions proposé par la Présidente
- FCCC/SBI/2004/L.19 Fourniture d'un appui financier et technique pour les communications nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention. Projet de conclusions proposé par la Présidente
- FCCC/SBI/2004/L.20 Rapport du Fonds pour l'environnement mondial à la Conférence des Parties. Projet de conclusions proposé par la Présidente
- FCCC/SBI/2004/L.21/Rev.1 Volume des émissions de la Croatie correspondant à l'année de référence. Projet de conclusions proposé par la Présidente
- FCCC/SBI/2004/L.22 Renforcement des capacités. Projet de conclusions proposé par la Présidente
- FCCC/SBI/2004/L.22/Add.1 Renforcement des capacités. Projet de conclusions proposé par la Présidente. Additif. Recommandation de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre
- FCCC/SBI/2004/L.22/Add.2 Renforcement des capacités. Projet de conclusions proposé par la Présidente. Additif. Recommandation de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre
- FCCC/SBI/2004/L.23 Moyens d'exécuter des projets conformément au paragraphe 4 de l'article 12 de la Convention. Projet de conclusions proposé par la Présidente
- FCCC/SBI/2004/L.24 Troisième examen du fonctionnement du mécanisme financier. Projet de conclusions proposé par la Présidente
- FCCC/SBI/2004/L.25 Fonds spécial pour les changements climatiques. Projet de conclusions proposé par la Présidente
- FCCC/SBI/2004/L.26 Questions relatives à l'application de la décision 5/CP.8. Projet de conclusions proposé par la Présidente
- FCCC/SBI/2004/L.27 Soumission des deuxièmes et, le cas échéant, des troisièmes communications nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention. Projet de conclusions proposé par la Présidente
- FCCC/SBI/2004/L.28 Questions concernant les pays les moins avancés. Projet de conclusions proposé par la Présidente
- FCCC/SBI/2004/L.28/Add.1 Questions concernant les pays les moins avancés. Projet de conclusions proposé par la Présidente. Additif. Recommandation de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre
- FCCC/SBI/2004/L.28/Add.2 Questions concernant les pays les moins avancés. Projet de conclusions proposé par la Présidente. Additif. Recommandation de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre

- FCCC/SBI/2004/L.28/Add.3 Questions concernant les pays les moins avancés. Projet de conclusions proposé par la Présidente. Additif. Recommandation de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre
- FCCC/SBI/2004/CRP.3 Progress on the implementation of activities under decision 5/CP.7. Draft conclusions proposed by the Chair
- Autres documents disponibles**
- FCCC/CP/2004/5 Résumé analytique des données présentées dans les inventaires nationaux de gaz à effet de serre des Parties visées à l'annexe I de la Convention pour la période 1990-2002 et état de la situation en ce qui concerne la notification des inventaires. Note du secrétariat
- FCCC/CP/2004/6 Rapport du Fonds pour l'environnement mondial à la Conférence des Parties. Note du secrétariat
- FCCC/CP/2004/INF.2 Summary of information available from in-depth reviews of national communications from Parties included in Annex I to the Convention. Note by the secretariat
- FCCC/SBSTA/2004/INF.15 Report on the workshop on emission projections from Parties included in Annexe I to the Convention. Note by the secretariat

Projets de conclusions et projets de décision de la Conférence des Parties cités

- FCCC/CP/2004/L.4 Rapport du Fonds pour l'environnement mondial à la Conférence des Parties. Recommandation de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre
- FCCC/CP/2004/L.10 Exécution des engagements et application des autres dispositions de la Convention. Proposition du Président
- FCCC/CP/2004/L.11 Renforcement des capacités. Proposition du Président
- FCCC/CP/2004/L.13 Questions concernant les pays les moins avancés. Proposition du Président
- FCCC/CP/2004/L.14 Questions concernant les pays les moins avancés. Proposition du Président
- FCCC/CP/2004/L.15 Questions concernant les pays les moins avancés. Proposition du Président
- FCCC/CP/2004/L.16 Programme de travail de Buenos Aires sur les mesures d'adaptation et de riposte. Proposition du Président
- FCCC/CP/2004/L.17 Mécanisme financier de la Convention. Proposition du Président
